



Taxe d'apprentissage 2017

Devenez partenaires actifs des élèves du lycée

Promesse de versement

A renvoyer par courrier au service Taxe d'apprentissage du Lycée Sainte Marie au 13 rue jeu de Ballon 13400 Aubagne ou par mail à lycee@ism-aubagne.fr ou par fax au 04 42 03 90 12.

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N SIRET :

Personne à remercier et informer du suivi

Nom Prénom :

Fonction :

Mail :

Nom Prénom :

Fonction :

Mail :

Date

Signature

Cachet



- MODE D'EMPLOI -

1/ Complétez le formulaire « Promesse de versement », à nous retourner daté et signé.

2/ Si vous confiez la déclaration à votre comptable, donnez-lui vos consignes d'attribution en lui communiquant nos coordonnées et notre code école ou code UAI (0132810J).

3/ Si c'est vous qui vous chargez de remplir le bordereau de déclaration, indiquez clairement votre choix d'affectation dans la rubrique « Reversements aux écoles », en mentionnant le nom et l'adresse de notre établissement :

**- Lycée Technologique Sainte Marie -
13, rue Jeu de Ballon 13400 AUBAGNE**

CODE UAI : 0132810J

Habilitation : « hors quota » catégorie A

N SIRET : 782 705 552 000 35

4/ Envoyez à votre **ORGANISME COLLECTEUR** :

- Votre bordereau de déclaration, dûment rempli et signé
- Votre règlement

Attention : En cas de règlement par chèque, les chèques sont à libeller à l'ordre de votre organisme collecteur. (Le lycée Sainte Marie ne perçoit pas directement votre taxe d'apprentissage)

Date limite d'envoi : 28 février 2017

Merci Encore !